

La Stratégie de Lisbonne et le Développement durable L'Union européenne respecte-t-elle les critères environnementaux de développement durable ?

1. En août 2003, la Commission a présenté une proposition concernant le Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la limitation des émissions dans l'atmosphère de certains gaz fluorés. Il s'agissait des trois types de gaz à effet de serre (GES) suivants : les hydrofluorocarbones (**HFC**), les hydrocarbures perfluorés (**PFC**) et l'hexafluorure de soufre (**SF6**). Utilisés dans les climatiseurs, dans les bombes à aérosols, pour la fabrication des mousses ainsi que dans certains processus industriels, ces gaz, qui ont un très fort impact sur le changement climatique planétaire, sont visés par le protocole de Kyoto.

En ratifiant le protocole de Kyoto, l'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de 8 % pendant la période de 2008 à 2012, soit 336 millions de tonnes d'équivalents CO₂. Conformément à l'accord de partage des charges de l'Union européenne, **le Danemark devra réduire ses émissions de 21 %, ce qui représente un taux significativement supérieur à la moyenne européenne.**

La proposition de la Commission visant la restriction des GES fluorés constitue un pas dans la bonne direction. Cependant, de nombreux États estiment que les mesures préconisées ne sont absolument pas suffisantes et **guère conformes à la stratégie de Lisbonne pour un développement durable.**

2. À son examen en première lecture du texte de la proposition, le Parlement européen a déposé un grand nombre d'amendements, tandis que le Conseil des ministres de l'environnement a adopté le 14 octobre 2004 à la majorité qualifiée une position commune approuvant les points essentiels de cette même proposition. **Le Danemark et l'Autriche ont voté contre**, tandis que la Suède, le Portugal et la Belgique se sont abstenus.
3. Conformément à la **stratégie de Lisbonne**, les chefs d'État et de gouvernement avaient décidé en mars 2000 que l'Union européenne devait parvenir à une croissance durable avec plus d'emplois et le respect de l'environnement. **Le Danemark et l'Autriche ont ainsi interdit l'emploi des GES fluorés.** Au Danemark, cette interdiction entrera en vigueur en 2006. En effet, nous ne voulons pas nous contenter de limiter l'emploi des GES comme le propose la Commission. Le Danemark est obligé d'instaurer une interdiction totale de ces gaz afin de parvenir au taux de réduction de 21 % auquel il s'est engagé (cf. supra).
4. Il est bien établi que les trois GES en question (le HFC, le PFC et le SF6) ont sur le climat un impact de **plusieurs milliers de fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (CO₂)**
5. C'est pourquoi l'industrie de l'Union européenne, conformément à la stratégie de Lisbonne et afin de respecter l'engagement de Kyoto, a développé les techniques qui **rendent superflue l'utilisation des dangereux GES**, ce qui a favorisé tant les investissements que la création

d'emplois, tout à fait dans la ligne du **rapport Wim Kok** sur les mesures à prendre afin que l'Union européenne atteigne les objectifs de Lisbonne.

Il est ainsi possible, à l'aide de la technique **existante** et moyennant de nouveaux investissements, de réduire l'utilisation des dangereux GES au profit du développement climatique de la planète, et ce dans une bien plus grande mesure que ne le suggèrent le Parlement européen et le Conseil à leur première lecture de la proposition de la Commission. Par ailleurs, le Danemark risque, si la proposition est adoptée dans sa forme actuelle, de devoir **augmenter** ses émissions de GES de 0,7 million de tonnes d'équivalents CO₂.

6. En effet, le Danemark a déjà investi dans une technologie qui permet de supprimer totalement l'emploi des GES.

En d'autres termes, la société danoise a apporté des innovations sous forme de nouvelle technologie, fait des investissements et créé des emplois pour atteindre les objectifs de la politique environnementale de l'Union européenne et respecter pleinement les accords de Kyoto conformément aux objectifs définis pour le processus de Lisbonne.

La décision du Conseil des ministres concernant les GES aura pour effet **de réduire à néant les efforts réalisés par le Danemark**. Les citoyens du Danemark et du reste de l'Europe penseront que l'Union européenne soutient une ligne politique interdisant à un pays de mettre en œuvre une technologie développée en faveur de l'emploi et de l'environnement, et entravant ses efforts de respecter les objectifs de Kyoto.

Les **citoyens** s'étonnent grandement que l'Union européenne, en violation des processus de Lisbonne, se livre à une harmonisation **vers le bas** des normes environnementales d'un pays, en tenant compte uniquement du marché intérieur et sans se soucier des objectifs de développement durable.

Cela nuit à l'image de l'Union européenne, et les citoyens y voient un signe d'incapacité de l'Europe à respecter ses propres objectifs dans un domaine essentiel.

7. Le gouvernement et le parlement danois feront tout leur possible pour que la proposition de la Commission soit **renforcée** lors de son examen en deuxième lecture tant par le Parlement européen que par le Conseil, afin de tenir compte de la situation au Danemark, où des réductions particulièrement importantes des émissions de CO₂ sont nécessaires. **À la lumière tant du Protocole de Kyoto que de la stratégie de Lisbonne portant sur le développement durable, il faudrait également que des réductions plus importantes des émissions de CO₂ aient lieu au niveau de l'Union européenne.**
8. La **délégation danoise** de la COSAC demande à la conférence d'exposer aux institutions européennes, lors de sa réunion de la Haye les 22 et 23 novembre 2004, la nécessité de réduire encore plus les émissions des GES fluorés et de veiller à ce que l'Union européenne respecte la stratégie de Lisbonne concernant le développement durable.

Le Folketing danois demandera ultérieurement aux autres parlements nationaux de l'UE de le soutenir en vue d'obtenir la modification des décisions du Conseil des ministres.